

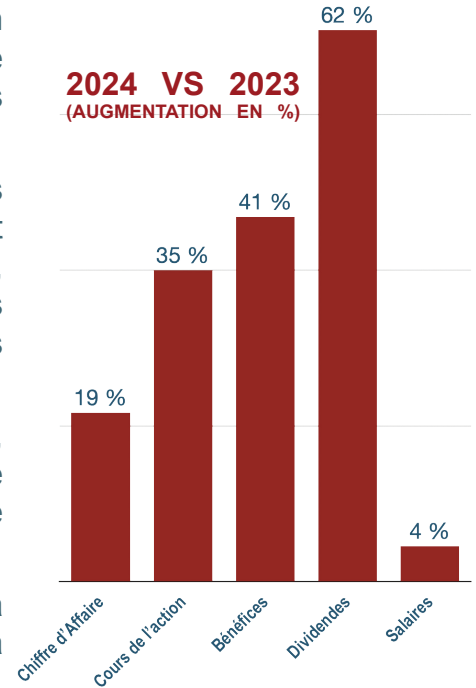
# TOUJOURS PLUS DE CASH POUR EN FAIRE QUOI ?

Le dernier bilan semestriel Safran adressé au «marché» fait état d'une progression impressionnante des résultats.

Le Chiffre d'Affaires, le cours de l'action Safran, le Résultat Opérationnel Courant (bénéfices) et, plus encore, les dividendes reversés aux actionnaires explosent si on les compare à 2023.

Alors, à la lumière de ces chiffres, lorsque nous regardons l'évolution de nos salaires, il faut bien avouer que cela provoque quelques frustrations.

Pour en remettre une couche, la direction procède régulièrement à l'achat massif d'actions.



## POUR LA DIRECTION: 560 MILLIONS D'€ DE RACHAT D' ACTIONS

Ces rachats d'actions se succèdent chaque année. Ce tour de passe-passe financier a pour effet de maintenir la valeur de l'action SAFRAN et ce dans l'unique but de rassurer les actionnaires. Sans cette démarche, la perte hypothétique serait de l'ordre de 1%. Alors, pour éviter une très légère perte de capital pour nos actionnaires, Safran rachète beaucoup d'actions.

## POUR LA CGT: 560 MILLIONS D'€ DE REVENDICATIONS



Travailler moins,  
travailler mieux,  
travailler toutes et tous

- 32H/SEMAINE SUR 4 JOURS  
(ou 182 jours/ans-forfaits jours)

chiffrage:

250 MILLIONS D'€ (France)

- AUGMENTATION GÉNÉRALE  
DES SALAIRES DE 200€/MOIS  
pour tous les salariés Safran  
dans le monde

chiffrage:

310 MILLIONS D'€ (monde)



## POUR UNE VRAIE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



# FLASH INFO CGT SAE Évry-Corbeil

## !! Dossier Ristourne & Droits d'admission au Resto !!

Le jeudi 17 octobre 2024.

### Dossier ristourne sur la cotisation « accidents de trajets »

Lors de la réunion plénière du CSE d'Évry-Corbeil le jeudi 10 octobre 2024, les élus ont rédigé un avis circonstancié et ont voté sur la demande de Safran Aircraft Engines de bénéficier d'une ristourne sur sa cotisation auprès de la CRAMIF dédiée aux accidents de trajet.

**Dans le fond, la CGT ne s'associe pas à la demande de ristourne de la Direction et la conteste.**

La caisse Accidents de Trajet et Maladie Professionnelle permet d'indemniser les salariés victimes de maladies professionnelles ou ayant subi un préjudice en se rendant au travail. Le principe de mutualisation permet aux plus petites entreprises d'être protégées en cas de sinistres graves dont elles ne pourraient pas assumer le coût.

La ristourne correspond à environ 160K€ pour tout SAE. Est-ce que notre entreprise a réellement besoin de cet argent ? Et pour quelles actions de prévention des risques trajets cette somme financière est utilisée ?

Notre entreprise qui reçoit déjà de nombreuses aides de la part de l'État, pourrait contribuer au redressement collectif, et au maintien des garanties apportées par la caisse d'assurance maladie en ne demandant pas de ristourne sur sa cotisation annuelle.

**Les élus CGT** se sont donc déclarés contre l'avis circonstancié des élus sur cette ristourne et ont voté contre la demande de Safran Aircraft Engines d'en bénéficier pour l'année 2023.

### Droits d'admission aux restaurants du site pour les salariés SAE en mission, La Direction Générale se frotte les mains !!

Il ne s'agit pas de « supprimer » la part plateau en question, comme l'annonce **PUNSA**, mais bien de transférer et de faire supporter ce coût par les CSE à la place de la Direction Générale.

Pour **la CGT**, les missions et les déplacements résultent de l'organisation du travail imposée par l'employeur et donc par conséquent, les frais liés à la mission et au déplacement doivent être intégralement pris en charge par la Direction. Tous les salariés qui se voient réaliser des missions doivent demander le remboursement de leurs frais de mission par l'employeur. Ce n'est pas aux CSE d'en supporter les coûts.

Mais le rapport de force syndicale n'est pas en notre faveur car notre employeur, accompagné par les majorités de gestion **CFE/CGC** des CSE de Gennevilliers, Villaroche, Montereau, Istres, impose sa décision de faire supporter ces coûts des missions dans les budgets des CSE.

Aussi les élus **CFE/CGC** et **UNSA** d'Évry-Corbeil ont validé aveuglément cette prise en charge par les CSE de la part plateau, sans aucune contrepartie financière de la part de la Direction. Les élus **CGT** se sont abstenus et ont exigé que les CSE conviennent ensemble des modalités d'application.

**Il est important de vous préciser que l'impact de ce choix sur notre subvention du CSE d'Évry-Corbeil, dès 2025, ne sera pas négligeable et pas sans conséquence.**

C'est pourquoi **la CGT** revendique que soit étudiée et négociée une convention au niveau SAE Central avec tous les élus de tous les sites SAE, afin de définir entre les CSE :

- La faisabilité et les possibilités techniques des créations et l'alimentation des comptes personnels pour la restauration sur chaque site SAE
- La capacité des Directions d'Établissement à transmettre aux CSE le nombre de salariés qui se sont déplacés en mission sur les sites en question
- Les modalités de refacturation entre les CSE des sommes issues de cette prise en charge des parts plateau des salariés en mission, selon leur site d'appartenance

**AFFAIRE À SUIVRE....**